

Conditions générales de vente et de livraison

Généralités

Les conditions suivantes règlent toutes les relations commerciales actuelles et futures entre la société Norsonic France SAS (désignée ci-après comme le fournisseur) et l'acheteur. Des dérogations en faveur de l'acheteur, ainsi que des clauses accessoires, respectivement des conventions, qui complètent ou modifient les conditions ci-après ne sont valables que si elles sont confirmées par écrit par le fournisseur. Par le fait même de passer commande, les acheteurs acceptent ces conditions.

Offres

Le fournisseur n'est lié par son offre que si l'acheteur l'accepte dans le délai prévu par l'offre. Des précisions, des bulletins de données, des diagrammes ou autre documentation qui sont joints à une offre, engagent le fournisseur, sous réserve de légères modifications.

L'acceptation et l'exécution des commandes peuvent être subordonnées par une garantie ou par paiement d'avance.

Prix

Les prix s'entendent nets, départ usine (ex works).

Délai de livraison

Le délai de livraison convenu est compté à partir du jour où la commande, comprenant toutes les indications nécessaires, parvient au founisseur. Les délais de livraison indiqués sont sans engagement. On ne peut pas prendre de responsabilités pour des retards en cas de force majeure ou causés par des événements imprévus tels que dérangements dans le service, négligences d'un sous-fournisseur, etc. En cas de retard de livraison, le fournisseur n'assume aucune responsabilité, et l'acheteur de son côté ne peut pas annuler sa commande.

Réclamations

Les réclamations doivent être notifiées dans les 8 jours après réception de la marchandise, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée.

Paiements

En cas de dettes antérieures, tout versement sera considéré comme paiement de la plus ancienne. En cas de retard le fournisseur est autorisé à prélever des intérêts dépassant de 2 points le taux d'escompte de la Banque Nationale. Les frais d'interpellation seront également débités à l'acheteur. L'acheteur n'est pas en droit de retenir le paiement en garantie d'éventuelles exigeances qu'il pourrait avoir envers le fournisseur.

Réserve de propriété

Toutes les livraisons sont effectuées avec une clause de réserve de propriété en faveur du fournisseur jusqu'à ce que l'acheteur lui ait réglé la totalité de sa dette.

Garantie

La marchandise neuve et non-utilisée, qui est livrée par le fournisseur, est soumise aux conditions de garantie suivantes :

- La durée de la garantie pour les produits de Norsonic est trois ans, à compter du jour de la livraison. La garantie pour des produits d'autres fabricants est conforme à leurs conditions.
- Le fournisseur prend à sa charge la réparation des dégâts causés aux marchandises qui doivent être renvoyées pour un défaut de fabrication ou en raison d'un matériel de qualité insuffisante. Il n'assume cette obligation que si la marchandise est renvoyée au fournisseur aux frais de l'acheteur dans le délai de garantie.
- Le fournisseur n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement de la marchandise si l'acheteur ou un tiers non autorisé par lui-mème entreprend, sans son consentement écrit des modifications ou des réparations sur la marchandise. De telles réparations ou modifications mettent fin à l'obligation de garantie du fournisseur.
- Il ne sera accordé aucun dédommagement pour perte de salaire, perte de temps, ou pour manque à gagner qui aurait été occasionné par un défaut de la marchandise.

Sécurité des produits

Les normes de sécurité reconnues sur le plan international sont valables pour tous les produits livrés par le fournisseur; il s'agit normalement des valeurs standard adaptées par la CEI ou par la CEE comme indiqué dans la documentation correspondante.

Compétence juridique

Notre activité commerciale est exclusivement basée sur le droit français.

